Demeter Année

bio.inspecta

N° exploitation	
Exploitation	

Préparations

1 Fabrication

Préparation	Propre oui = ✗	Achat (A) ou Fabrication en groupe (G)	Nom de l'entreprise ou nom du groupe invitant *.
Ex: Camomille	☐	*Achat*	*Entreprise X, copie de la facture jointe*
Bouse de corne	☐		
Silice de corne	☐		
Achillée	☐		
Camomille	☐		
Ortie	☐		
Ecorce de chêne	☐		
Dent de lion	☐		
Valériane	☐		
Préparation multiple	☐		

* À présenter une copie de la facture, de la confirmation de la livraison ou de la confirmation du groupe invitant lors de l'inspection

2 Stockage

Lieu de stockage:

Type de récipient:

3 Administration des préparations à pulvériser (nouvelles exploitations: année actuelle/exploitations existantes: année précédente)

Die la surface agricole utile a été traitée au moins une fois avec les préparations à pulvériser ☐ Oui ☐ Non

Installation et méthode de brassage:

Pulvérisation multiple du 500:

Pulvérisation multiple du 501:

4 Administration des préparations à compost (nouvelles exploitations: année actuelle/exploitations existantes: année précédente)

Tous les fumiers de la ferme, les composts et digestat ont été traités (exceptés les terreaux à semis) avec les préparations à compost. ☐ Oui ☐ Non

☐ Fumier ☐ Purin ☐ Compost ☐ Divers

5 Engrais du commerce: Les engrais ou à les parcelles sont traitées avec des préparations biodynamiques à ajouter à la fumure

Les préparations biodynamiques sont ajoutées à l'engrais du commerce ou matière première. ☐ Oui ☐ Non

Les préparations biodynamiques sont épandues sur les parcelles sur lesquelles un engrais du commerce est utilisé comme fumure principale. ☐ Oui ☐ Non

Parcelles:

Préparations biodynamiques à ajouter à la fumure:

© bio.inspecta AG/AGRIDEA 2026

6 Digestat liquide et lisier fermenté: Traités avec préparations biodynamiques à ajouter à la fumure

Le digestat liquide et le lisier fermenté ont été préparés avec les préparations biodynamiques à ajouter à la fumure avant l'application. ☐ Oui ☐ Non

7 Jeunes plants achetés traités avec des préparations

Jeunes plants achetés ont été en contact direct avec les préparations. ☐ Oui ☐ Non

Jeunes plants achetés :

La bouse de corne préparée /préparation(s) multiple(s) :

Composition des terreaux et substrats

Dénomination	Composition				
	Compost		Tourbe		
	Préparé Vol.-%	Non préparé Vol.-%	Vol.-%	Vol.-%	Vol.-%

Autodéclaration relative à l'estivage

Estivage des animaux sur un alpage non biologique ☐ Oui ☐ Non

Date, signature de la direction de l'exploitation :

Manuel pour remplir le formulaire d'inspection Demeter

A remplir par qui	• Tous les chefs d'exploitations Demeter
Période de contrôle	• Pour les exploitations contrôlées selon les directives Demeter depuis plus d'un an, les données de l'année écoulée sont à retenir. • Pour les exploitations contrôlées pour la première fois selon les directives Demeter, les données de l'année en cours sont à retenir.
Préparations	**1 Fabrication** • Si les préparations sont fabriquées à l'exploitation même, cocher la case « propre ». • Si les préparations sont fabriquées au sein d'un groupe, il faut indiquer le nom du groupe. • Si les préparations sont achetées, il faut indiquer le nom du fabricant. • Si un type de préparation provient de sources diverses, il faut toutes les indiquer. **2 Stockage** • Description du stockage (p. ex. cave à légumes, caisse avec tourbe, avec/sans couvercle, bocaux, récipients en terre cuite). **3 Emploi des préparations biodynamiques à ajouter à la fumure** • Cocher la case correspondante. • Indiquer comment les préparations sont remuées (manuel, au fouet, à la machine), indiquer comment les pulvérisations sont effectuées, la fréquence voire les intervalles et la période. **4 Emploi des préparations à compost** • Cocher la case correspondante. **5 Surfaces principalement engraissées avec des engrais du commerce** • Indiquer les surfaces et les préparations biodynamiques ajoutées à la fumure.
Composition des terreaux horticoles et des substrats	• Outre la dénomination du produit, il faut également indiquer la composition de chaque terreau ou substrat en pourcentage du volume. Les deux colonnes à droite dans le tableau peuvent servir à l'inscription de composants supplémentaires.

© bio.inspecta AG/AGRIDEA 2026

Commentaires du contrôleur :

Obligation de conservation : min. 2 ans

© bio.inspecta AG/AGRIDEA 2026